



LE KINÉSITHÉRAPEUTE EN MILIEU HOSPITALIER

P.8



LES MEMBRES D'AXXON
REÇOIVENT AUSSI:

AXXON *Exclusif*

L'ÉDITION QUI FAIT LE PLEIN D'INFOS
PROFESSIONNELLES

Amonis

Partenaire d'AXXON

Votre PLCI

(Pension Libre Complémentaire)

- 4,92% de rendement annuel moyen sur 15 ans
- jusqu'à 60% d'avantages fiscaux
 - la sécurité de votre famille
 - plus de 45 ans d'expérience à votre service

Vos avantages sociaux INAMI

- pour votre pension
- pour votre revenu garanti

Revenu garanti

- une couverture sur mesure

Assurance groupe et EIP

(Engagement Individuel de Pension)

- des solutions flexibles pour les kinésithérapeutes en société

Nos conseillers à votre service 0800/96.113

www.amonis.be • info@amonis.be

« Le temps est venu de mettre en place une structure de concertation adaptée »

A l'heure où nous entamons la seconde et dernière année de la convention en cours entre les kinésithérapeutes et les organismes assureurs, vous serez certainement nombreux à nous rejoindre sur le fait que les structures de concertation qui existent au sein de l'Inami sont aujourd'hui dépassées. A quoi bon, en effet, perdre du temps à se concerter si la ministre décide ensuite d'ignorer ou de rejeter les accords qui ont été passés ? Cela dit, quelles sont finalement les alternatives qui s'offrent à nous ? Axxon propose quelques pistes à la fois constructives et réalistes pour repenser les principes de la concertation :

- Confier des compétences plus larges aux commissions de conventions ou d'accords : les décisions prises au terme de la concertation entre le groupe professionnel et les organismes assureurs dans le respect du budget alloué au secteur sont considérées comme définitives et contraignantes.
- Les objectifs budgétaires de chaque secteur sont remplacés par des budgets effectifs, ce qui doit déboucher sur une gestion efficiente et dynamique des moyens financiers disponibles.
- La profession est impliquée dans toutes les conventions et tous les dossiers susceptibles d'influer sur son budget.
- L'introduction de mesures imposées par les autorités et porteuses d'un impact budgétaire doit être contrôlable sur la base du nombre de prestation et du coût. Une sur- ou sous-consommation doit être compensée par une augmentation ou une réduction des moyens financiers.
- Dans la mesure où il est impossible, d'un point de vue technique, d'évaluer l'impact financier des changements intervenus dans la nomenclature et/ou dans la convention dans les 18 mois qui suivent leur entrée en vigueur, les accords devraient être conclus pour une période minimale de trois ans.
- En conséquence du point précédent, les budgets alloués devraient également être évalués sur toute la durée de la convention.

Axxon a bien conscience de la complexité de ces dispositions générales pour un nouvel accord, mais plaide néanmoins pour que ces principes servent de base aux prochaines négociations. Elle comprend toutefois également les kinésithérapeutes qui ne souhaiteraient pas (ou plus) se conventionner.



Luc Vermeeren, Président,
Axxon Physical Therapy in Belgium

AXXON MAGAZINE
PUBLICATION DE L'ASBL AXXON

FÉVRIER - MARS 2014

Trimestriel
Année 6 – N° 21
Imperiastraat 16
1930 Zaventem
Bureau de dépôt: Gand X
Numéro d'agrément: P 910669

Editeur responsable

Johan Heselmans,
Imperiastraat 16,
1930 Zaventem

Rédacteurs en chef

Fabienne Van Dooren (FR)
Michel Schotte (NL)
redaction@axxon.be

Coordination générale

Michel Schotte

Copywriting

Karen Thiebaut, Matthias De Vlieger
Sébastien Koszulap

Traduction

Emily Van Coolput

Concept & réalisation

Imprimerie Geers Offset NV

Impression

Imprimerie Geers Offset NV

Adresse de correspondance

Axxon
Imperiastraat 16,
1930 Zaventem
Tel: 02/709 70 80
Fax: 02/749 96 89
www.axxon.be

Numéro de compte pour les cotisations

BE51 3631 0868 1062

Vous recevez cette revue en fonction du nom et de l'adresse qui se trouvent dans notre base de données. Suite à la mise en application de la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vous avez la possibilité et le droit de modifier vos données.

Les articles/publicités paraissent sous la responsabilité des auteurs/firmes. Axxon se réserve le droit de refuser des textes et/ou publicités qui pourraient nuire à la profession.

© Tout texte ou partie de texte ne peut être copié, photocopié, quelle qu'en soit l'utilisation sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Photo de couverture : www.shutterstock.com

SOMMAIRE



RELAXX / NEWS P.4 / SYMPOSIUM QEK P.5 / UN CAFÉ AVEC PATRICK WÉRRION P.20



AXXON EN ACTION / WORKSHOP LE KINÉSITHÉRAPEUTE EN MILIEU HOSPITALIER P.7 / KINÉSITHÉRAPEUTE SALARIÉ DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SOINS P.8 / P.27



REFLEXSE QUALITE / ÊTES-VOUS DÉJÀ REPRIS DANS LE REGISTRE NATIONAL DE LA QUALITÉ ? P.18

EXXTRA / LES AVANTAGES POUR LES MEMBRES P.26 / QUESTIONS-RÉPONSES P.30





NEWSFLASH

Un certificat en médecine environnementale en vue pour les professionnels de la santé

Les professionnels de la santé, tels que les médecins, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes et autres, pourront à l'avenir obtenir un certificat en médecine environnementale, indique le SPF Santé publique dans un communiqué récent. Cette formation devrait être disponible dès la rentrée académique 2015 et devrait être poursuivie lors de formations continues. D'autre part, une formation de base devrait être intégrée dans le cursus des étudiants en médecine, en principe dès la rentrée académique 2014.

Actuellement, un certificat en tabacologie est accessible aux licenciés en psychologie ou aux professionnels de la santé qui ont complété une formation en tabacologie. Un certificat semblable, pour la médecine environnementale, sera conçu pour les autres professionnels de la santé. «Cela leur permettra de reconnaître plus facilement les maladies liées à l'environnement», indique Yseult Navez du SPF Santé publique. «L'environnement est un facteur déterminant pour une bonne ou mauvaise santé. Il est donc très important que les professionnels de la santé prennent en compte l'environnement dans lequel leurs patients vivent et qu'ils reconnaissent les maladies qui peuvent être attribuées en totalité ou en partie, à l'environnement», poursuit Yseult Navez.

La formation des professionnels de la santé en médecine environnementale est une initiative de la Cellule Nationale Santé-Environnement, qui est un partenariat entre le gouvernement fédéral, les Communautés et les Régions dans le domaine de l'environnement et de la santé. «De cette façon, les différents pouvoirs en Belgique peuvent collaborer à des projets sur l'impact de l'environnement sur la santé», indique le SPF Santé publique. ●

Source : Belga

Entorse de la cheville : l'orthèse supérieure pour éviter les récurrences

Des chercheurs néerlandais déclarent que pour prévenir une seconde entorse de la cheville, le fait de porter une orthèse peut être plus efficace que les exercices neuromusculaires, même si aucune méthode n'est infaillible.

Ils ont découvert que les participants à l'étude qui s'étaient fait une entorse à la cheville étaient moitié moins susceptibles d'en faire une seconde s'ils portaient une orthèse, comparés à ceux ne faisant que des exercices neuromusculaires.

Mais cela ne signifie pas que les personnes avec des entorses aux chevilles devraient mettre des orthèses et oublier totalement les exercices neuromusculaires, a déclaré l'auteur principal de l'étude, le Dr. Evert A.L.M. Verhagen.

Les résultats pourraient être dus à la chance, a-t-il affirmé à Reuters Health. Et comme une recherche précédente montre qu'à la fois les orthèses et les exercices offrent une certaine protection, les

chercheurs ne pouvaient pas éthiquement inclure un groupe test qui ne bénéficiait d'aucune mesure, a déclaré le Dr Verhagen, qui étudie la santé publique et occupationnelle au Centre Médical Universitaire VU, à Amsterdam.

«A l'origine, on pensait que les deux méthodes seraient aussi efficaces l'une que l'autre et on voulait simplement savoir laquelle coûtait le plus à long terme,» a-t-il déclaré.

«Chaque blessure et chaque situation du patient sont uniques, et un bon thérapeute ou un bon entraîneur d'athlétisme adaptera le traitement à chaque situation particulière,» a déclaré McGuine. «Vous devez vous souvenir que l'entraînement neuromusculaire a le potentiel de diminuer le risque d'autres lésions du genou et de la jambe inférieure – l'orthèse agit sur la cheville mais ne réduira pas le risque de lésion aux autres structures de la jambe.»

Une recherche antérieure suggère que le risque d'une seconde entorse de la cheville augmente de 50% pendant l'année suivant la première entorse.

Les sports comportant de nombreux sauts et certaines positions, comme jouer au filet au volley-ball, sont particulièrement propices aux entorses.

Certains individus souffrent d'entorses récurrentes de la cheville et les chercheurs ne peuvent toujours pas expliquer pourquoi, a noté le Dr Verhagen. Dans cette étude, les personnes ayant eu de nombreuses entorses par le passé présentaient la même récupération, mais semblaient suivre les directives – pour l'orthèse ou le programme d'entraînement – un peu mieux que les autres, a-t-il déclaré.

Quelles que soient les mesures préventives, orthèses ou entraînement, elles ne peuvent fonctionner que si vous les utilisez effectivement, conclut Verhagen. ●

Source : Br J Sports Med 2014.

Retrouvez l'article complet sur www.axxon.be





Succès de foule pour le symposium 2013 d'Axxon Qualité en Kinésithérapie

En cette année 2013, c'est à Liège qu'avait lieu le symposium d'Axxon, au Centre Hospitalier Universitaire situé au Sart Tilman. Malgré le brouillard matinal qui enveloppait la cité ardente, c'est un euphémisme de dire que l'événement a fait se déplacer les foules puisqu'en ce samedi 16 novembre 2013, vous étiez près de 200 personnes à être venues prendre part à cette journée consacrée à la kinésithérapie !

Ce fut d'ailleurs un succès sur toute la ligne : des participants aux orateurs, en passant par nos partenaires présents, toutes les réactions furent positives. Nos sponsors étaient ravis et certains d'entre eux, ne s'attendant pas à rencontrer autant de monde, sont même tombés rapidement à court d'échantillons. D'autres avaient hâte d'être à l'année prochaine afin de remettre le couvert et regrettaient que l'événement ne soit pas semi-annuel.

Les nombreux avis que vous nous avez fait parvenir nous confortent dans l'idée que cet événement bénéficie d'une grande cote de popularité et qu'il a une grande valeur à vos yeux. Un facteur auquel vous accordez beaucoup d'importance est que les différents expo-

sés ne se contentaient pas de présenter de longues études chiffrées et de la théorie. Ceux-ci faisaient plutôt la part belle aux exercices pratiques qui vous permettent de faire évoluer concrètement vos connaissances.

C'est notamment pour cette raison que les workshops ont rencontré un énorme succès, en plus du fait qu'ils traitaient de sujets pointus. Preuve s'il en est de la qualité de ceux-ci, le seul grief dont vous nous avez fait part est de ne pas pouvoir participer à tous les ateliers ! Les trois sujets développés dans le cadre de ces derniers vous intéressaient et ce fut apparemment pour vous un choix cornélien à poser que de jeter votre dévolu sur l'un plutôt que sur un autre.

Sachez d'ores et déjà qu'Axxon s'attelle activement à préparer dès à présent le symposium 2014 auquel nous espérons vous voir aussi nombreux ! Comme d'habitude, nous mettrons tout en œuvre afin de répondre à vos attentes et vous satisfaire au mieux. Et ainsi passer ensemble une nouvelle agréable journée consacrée à cette discipline qui nous tient tant à cœur, la kinésithérapie. ●



Optimisez votre statut social.

Et profitez des mêmes garanties sociales qu'un salarié.

Pour de plus amples informations?
078 15 00 15 ou info@xerius.be

WORKSHOP

Texte Johan Heselmans - Photos: Matthias De Vlieger

La kinésithérapie en milieu hospitalier : il reste du pain sur la planche !

Fin 2013, Axxon avait convié tous les kinésithérapeutes belges occupant une fonction dirigeante au sein d'un hôpital à participer à un après-midi de réflexion et de concertation consacré aux problèmes qu'ils rencontrent au quotidien sur leur lieu de travail.



l'idée étant cette fois d'interpréter les points-clés qui s'étaient dégagés lors de chaque discussion.

Pour parvenir à une vision plus globale, les différents groupes ont également dû présenter un rapport à l'ensemble de l'assistance au cours de la séance plénière. Cette étape de synthèse a été l'occasion d'apporter de nombreux ajouts aux diverses thématiques abordées... et il est clair que, même après ce véritable marathon, tout est encore loin d'avoir été dit !

La septantaine de collègues qui avaient répondu à l'appel ont débattu de thématiques telles que le travail en réseau avec la première ligne, les problèmes liés au statut de salarié, les différences et la complexité des nomenclatures K et M, les places respectives du kinésithérapeute et du médecin au sein de l'hôpital, les faux indépendants ou encore (le registre de) la qualité. Plusieurs rounds de discussions ont été organisés au fil de l'après-midi, l'assistance ayant préalablement été divisée en cinq groupes de travail qui se sont penchés successivement sur les différents sujets à traiter.

Peser le pour et le contre

Au cours d'un premier tour de discussion, chaque sous-groupe s'est vu confier un premier thème avec pour mission de dégager un point de vue dans les grandes lignes. Dans un second temps, les différents sous-groupes (restés inchangés) se sont vu soumettre une autre thématique, qu'ils ont examinée sur base du point de vue dégagé par leurs collègues lors du premier tour. Leur tâche consistait cette fois à peser les « pour » et les « contre » – ou, en d'autres termes, à réaliser une analyse SWOT de la vision qui leur était présentée. Au cours du troisième tour, enfin, chaque groupe s'est vu confier un troisième sujet,

Matière à réflexion

Au terme d'une brève réception de clôture, les participants ont été répartis chacun de leur côté avec une mission commune : élargir la réflexion entamée au cours de ce trop bref après-midi. Cet objectif a été réalisé fin 2013 par le biais d'une vaste consultation auprès de tous les kinésithérapeutes actifs en milieu hospitalier. La réflexion de fond au départ des pistes dégagées lors de cet atelier se poursuivra au cours des prochains mois – voire des prochaines années, tant le sujet est vaste !

.....
« Le sujet est si important que, malgré ce marathon de discussions, de nombreux points doivent encore être débattus »

Enfin, pour souligner mieux encore combien Axxon a à cœur de représenter véritablement les kinésithérapeutes salariés, cette initiative sera élargie à d'autres secteurs – et plus spécifiquement aux maisons de repos et de soins – dans le courant de l'année 2014. ●

Le kinésithérapeute salarié dans un établissement de soins

On dénombre en Belgique quelque 18.000 kinésithérapeutes actifs dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire. D'après différentes sources, environ 2.600 d'entre eux travailleraient au sein d'un hôpital ou d'une maison de repos et de soins.

À l'heure actuelle, la kinésithérapie n'est toujours pas officiellement réglementée dans le cadre de la loi sur les hôpitaux de 1987, alors que les autres activités médicales et infirmières le sont pour la plupart depuis la fin des années '80 ou le début des années '90. Cet état de fait a évidemment des conséquences directes pour l'exercice de la profession, la protection de ceux qui la pratiquent... et les soins dispensés au sein des hôpitaux et des maisons de repos et de soins.

Master

Axxon se bat pour une « saine » politique des ressources humaines qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi sur les hôpitaux – par analogie avec ce qui se fait déjà, par exemple, pour les métiers médicaux et infirmiers. Cette « saine » politique suppose toutefois aussi une bonne harmonisation des trois éléments en présence : le PROFESSIONNEL, le PATIENT et l'ENVIRONNEMENT.

Depuis que la kinésithérapie est devenue une formation de master, la profession est exercée aussi bien par des gradués assimilés que par des titulaires d'un diplôme de master. Dans le cadre de la commission paritaire 330, par exemple, la plupart des détenteurs d'un diplôme de master sont rémunérés au barème 1.78S.

Fossé financier

Ledit barème est celui qui s'applique actuellement aux infirmiers ou accoucheurs en chef, au personnel soignant et infirmier de catégorie 7 dans le domaine des soins à domicile et aux assistants de laboratoire clinique en chef. Pour l'instant, l'immense majorité des kinési-



www.shutterstock.com

ALTER

AlterG® ANTI-GRAVITY TREADMILL®

RECOVER ASAPP.

(As Soon As Physically Possible)



“L’apesanteur” au service de la rééducation et de l’entraînement!

Un tapis roulant révolutionnaire qui permet de s’entraîner, se rééduquer ou simplement de retrouver le plaisir de bouger, le tout en quasi-apesanteur!

Une programmation précise permet de diminuer le poids corporel du patient par graduation de 1% jusqu’à atteindre 20 % de son poids

Un outil qui permet de définir le stade exact où le patient peut s’entraîner sans douleur et qui donne une mesure efficace du progrès.

Avec AlterG, diminuez jusqu’ à 80 % du poids de vos patients

Rééducation :

- Rééducation post-traumatique des membres inférieurs
- Rééducation post-opératoire des membres inférieurs
- Entraînement post-traumatique avec suites neurologiques

Entraînement sportif :

- Renforce et améliore la coordination musculaire
- Renforce toute la gestuelle du mouvement
- Permet aux athlètes blessés de maximiser leur condition physique en phase de récupération.



Avantages :

- Travail en charge partielle (décharge)
- Diminue la douleur
- Réduit l’atrophie musculaire
- Restaure la force musculaire et l’endurance
- Restaure le contrôle musculaire

ALTER 

www.alterg.com

Plus d’infos sur nos modèles :

- 04 / 277 94 30 ou 0489 / 98 44 77
- info@incorpore-tech.com
- www.incorpore-tech.com

thérapeutes est toutefois encore rémunérée aux barèmes 1.55, 1.61 ou 1.77, ce qui représente évidemment une sérieuse différence financière – de l'ordre d'environ 300 euros/mois pour des professionnels affichant une dizaine d'années d'ancienneté. Les établissements privés peuvent en principe payer davantage (si du moins ils sont en mesure de le faire), mais rien ne les y oblige. La plupart des actuels titulaires d'un diplôme de master continuent donc à être payés comme des gradués.

Il convient ici de préciser qu'en Belgique, un certain nombre d'institutions utilisent leur propre système pour catégoriser et rétribuer leurs collaborateurs. En 2002 a ainsi été créé l'institut IF-IC, une asbl ayant pour mission de mettre au point pour le secteur des soins de santé un système de classification décrivant, définissant et comparant des fonctions entre elles sur la base de critères objectifs.

La méthode IF-IC analyse les différentes fonctions sur base de six critères, qui permettent également de les comparer entre elles de manière objective.

- **Connaissance & savoir-faire** : la connaissance qui est nécessaire pour pouvoir exercer une fonction. Elle peut être acquise au travers d'une formation mais aussi par l'expérience. Le diplôme ne constitue pas un critère en soi, mais il représente souvent une étape nécessaire pour accéder aux connaissances de base requises. La connaissance et le savoir-faire vont cependant bien au-delà de ce qu'un titulaire de fonction a appris à l'école.
- **Gestion d'équipe** : la gestion hiérarchique et non-hiérarchique, le fait de diriger des collaborateurs afin d'atteindre les objectifs fixés. La plupart du temps, les chefs d'équipe ont un lien hiérarchique avec leurs collaborateurs. Dans le secteur non-marchand, il existe toutefois aussi certaines fonctions qui supposent la supervision d'autres collaborateurs à partir d'un rôle non-hiérarchique. Cette forme de gestion d'équipe est également prise en compte.
- **Communication** : les compétences requises pour être en mesure de communiquer oralement ou par écrit, en interne ou en externe, avec des personnes ou groupes de personnes, et ce au niveau d'exécution normal de la fonction. On examinera aussi avec quels groupes il est nécessaire de garder le contact, ainsi que la complexité de la

communication. L'empathie indispensable dans les relations avec les patients et leurs familles représente par exemple un aspect extrêmement important dans ce critère.

- **Résolution de problèmes** : quel est le degré de difficulté des problèmes et situations que le titulaire de fonction est amené à devoir résoudre et dans quelle mesure existe-t-il une cohérence entre les diverses circonstances dans lesquelles ces problèmes se manifestent ?
- **Responsabilité** : la marge de décision dont dispose un travailleur dans l'exercice normal de ses fonctions et, surtout, l'impact éventuel des décisions qu'il est amené à prendre. Il va sans dire que la responsabilité quant au bien-être et à la santé des patients et résidents pèse particulièrement lourd à ce niveau, mais l'impact financier, par exemple, peut également jouer un rôle important.
- **Facteurs environnementaux** : l'ensemble des facteurs (autant matériels et physiques que psychologiques) qui rendent difficile ou dangereux l'exercice de la fonction. On songe ici à des éléments externes tels que le fait de devoir porter ou soulever de lourdes charges, travailler dans des températures extrêmes, le contact avec des personnes agressives, la confrontation à la maladie, la souffrance ou la mort...

Niveau de rémunération

La pondération IF-IC place le kinésithérapeute dans la classe 14, aux côtés de travailleurs hospitaliers qui ne disposent souvent pas d'un diplôme de master (ergothérapeutes, diététiciens, infirmiers, logopèdes...). Force est donc de constater que le niveau de formation des professionnels ne pèse pas lourd dans cette méthodologie : le fait de devoir gérer une équipe, par exemple, a un impact beaucoup plus fondamental.

Un responsable du service de kinésithérapie relève de la même catégorie salariale qu'un membre du cadre infirmier, un accoucheur-chef, un infirmier-chef ou un infirmier de référence, par exemple. Cela le place toutefois dans la classe 16, ce qui devrait bien correspondre au barème 1.78S.

Il est grand temps de disposer d'une description de fonction claire

Bien sûr, le coût global aussi a son importance. Une revalorisation de la fonction en plusieurs phases – qui passerait d'abord du barème 1.55/1.61/1.77 actuel au même barème avec



deux années d'ancienneté supplémentaires (+ 75 euros par tranche d'ancienneté de dix ans) pour évoluer ensuite vers l'échelle 1.78S – représenterait un surcoût total d'environ 3.000.000 euros/an sur la masse salariale, à répartir évidemment sur l'ensemble des hôpitaux du pays. ●

Si nous voulons parvenir à résoudre ce problème de rémunération, il est indispensable de disposer d'une description claire et correcte de la fonction du kinésithérapeute. Axxon est prête à endosser ici un rôle de coordination, en concertation avec les kinésithérapeutes salariés issus des différents cadres d'activité. La méthode de classification des fonctions utilisée par l'IF-IC peut servir de base, mais nous sommes convaincus qu'elle est insuffisante. Le niveau des études, de la réflexion, de l'exercice professionnel sont indéniablement des facteurs qui ont un rôle à jouer. Cette définition plus claire devrait également constituer un pas en direction d'une épuration des tâches du kinésithérapeute au sein de l'institution, et ce en toute transparence. La profession, les patients et les établissements ont tout à gagner à ce que les soins soient aussi performants que possible. Travaillons-y tous ensemble, en concertation avec les structures de soins!

Préserver la masse d'index du budget de la kinésithérapie, un véritable exploit !

Fin 2013, il aura fallu relever un dernier défi majeur au sein de la Commission de Convention : préserver la masse d'index du budget de notre secteur.

L'évolution des honoraires et des remboursements en fonction du coût de la vie (l'indexation) peut apparaître comme une évidence. Pourtant, c'est loin d'être le cas : chaque année, il faut attendre de savoir non seulement quelle sera l'ampleur de l'indexation autorisée, mais aussi dans quelle mesure l'intégralité de la masse d'index pourra effectivement être utilisée.

Surcoût

La majorité des secteurs – et la kinésithérapie n'a pas fait exception – ont bénéficié d'une indexation de 1,39 %. L'octroi de l'intégralité de notre index a toutefois été quelque peu compliqué par la réintroduction généralisée, courant 2013, de la seconde séance quotidienne chez les patients atteints d'une pathologie E. Pour 2013, Axxon est

parvenue à dédouaner le secteur du surcoût associé à cette mesure décidée par le ministre... mais pour 2014, impossible d'ignorer plus longtemps cette dépense supplémentaire que l'Inami chiffre à environ 1 million d'euros.

Axxon a pu éviter que ce montant ne soit prélevé sur la masse d'index ce 1er janvier, de telle sorte que l'intégralité des 9 millions prévus a bien pu être utilisée pour aligner les honoraires sur le coût de la vie.

Équilibre

Ce n'est que lorsque les dépenses exactes pour 2013 seront connues, juste avant l'été, que nous saurons si la mesure de la ministre a déséquilibré le budget de la kinésithérapie. En attendant, le Conseil Technique de la Kinésithérapie planche d'ores et déjà sur un système qui permettrait d'appliquer la seconde séance d'une manière beaucoup plus ciblée, en la réservant aux situations pathologiques où elle est réellement nécessaire. ●

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Une carte professionnelle européenne pour les kinésithérapeutes



La mobilité professionnelle des kinésithérapeutes à l'intérieur de l'Union des 27 est réglementée par la directive européenne 2005/36 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. En chantier depuis 2010, la révision de ce texte vient d'être approuvée par le Conseil de l'Europe (après avoir déjà obtenu l'aval du Parlement européen lors de la séance plénière du 9 octobre 2013). Cette directive modifiée s'applique en principe dès cette année, quoique les États disposent en réalité de deux ans pour la transposer dans leur législation nationale.

La modernisation de la directive vise avant tout à simplifier la reconnaissance mutuelle des professionnels et à gérer de façon plus efficiente leur mobilité intra-européenne. La mise en place d'une carte professionnelle européenne, couplée à l'utilisation du système d'Information du Marché Intérieur (IMI), constitue l'une des pierres angulaires du nouveau texte.

Roland Craps, vice-président de l'ER-WCPT, suit ce dossier de près depuis 2010 et a eu l'occasion de participer à de nombreuses

réunions avec les représentants de la Commission Européenne : « La carte sera une sorte de certificat électronique, délivrée par le pays d'origine, qui facilitera la reconnaissance du professionnel dans le pays où il souhaite exercer son activité. La participation à ce système est toutefois soumise à un certain nombre de conditions : il faut que les premiers intéressés et les pouvoirs publics soient demandeurs, que le groupe visé présente une mobilité significative et que la profession soit reconnue dans un grand nombre d'États Membres. Et pour la kinésithérapie, c'est bien le cas. »

Le 18 octobre 2013, la Commission Européenne a appelé les groupes professionnels qui le souhaitent à manifester leur intérêt pour cette carte européenne, ce que l'ER-WCPT a fait au nom de ses organisations membres. Elle a publié les résultats de cet appel à candidatures sur son site internet le 6 décembre 2013.

La kinésithérapie a été retenue au terme d'une première présélection et a donc de fortes chances d'être effectivement reprise dans le système (aux côtés des médecins, infirmiers, ingénieurs, pharmaciens, guides de montagne et agents immobiliers). Les gouvernements nationaux seront contactés au début de cette année et un focus group devrait également être mis sur pied dans un avenir proche. ●



Entrée gratuite sur www.autonomies.be !
Valeur : 5 €

HANDICAP | DÉPENDANCE | VIEILLISSEMENT



autonomies

7^e
édition

EN PARTENARIAT
AVEC AXON

Les solutions pour une vie épanouie à tout âge

- Santé • Aides techniques • Revalidation
- Equipements de la maison • Services à domicile • Loisirs • Tourisme ...

- Plus de 150 exposants et partenaires
- Une mine d'informations, de services, de produits
- Conférences, expositions, spectacles, films...
- Parcours de mise en situation
- Tourisme accessible
- *Cap Handisport !*



www.facebook.com/autonomies

SINGULIER PLURIEL +32 (0)4 225 20 05 – www.autonomies.be

JEUDI 24, VENDREDI 25 & SAMEDI 26 AVRIL 2014

10 > 18 h • HALLES DES FOIRES DE LIEGE



la solidarité c'est bon pour la santé



Utilisez les bienfaits du Pilates dans la thérapie

FORMATION PILATES SPÉCIALE KINÉ

+ de 700 kinés déjà formés



Formation complète en 2 niveaux

Apprentissage des 25 premiers mouvements

Adaptation à la thérapie et à ses différents publics.

Adaptation aux activités d'entretien

Utilisation du petit matériel

Prochains début de formation :

- **Namur - mars 2014**
- **Bruxelles - juillet 2014**
- **Luxembourg - mai 2014**

FORMATION
AGRÉÉE CHÈQUES
FORMATION DE LA
RÉGION WALLONNE



Travail sur la posture, le plancher pelvien, la respiration et la motricité

Excellents outils en thérapie

Une méthode recherchée par le public pour une activité post-thérapeutique ou d'entretien

Une pratique saine, efficace et agréable tant pour les patients que les thérapeutes

Option complémentaire : Rose Pilates , le Pilates adapté à la rééducation des femmes opérées d'un cancer du sein

INFOS & DEVIS GRATUITS

LEADERFIT' FORMATION BELGIQUE ET LUXEMBOURG

belux@groupe-leaderfit.com

063.68.01.18 ou 0494.61.81.04

www.leaderfit-formation.com

« Le kiné sportif, un soutien psychologique essentiel ! »

A l'heure où les Jeux Olympiques d'Hiver viennent de débiter à Sotchi, toute la Belgique retient son souffle dans l'espoir de voir des champions comme Seppe Smits (snowboard) ou Bart Swings (patinage de vitesse) décrocher une médaille. Notre collègue Maarten Thysen, spécialiste en kinésithérapie du sport, se trouve actuellement en Russie pour encadrer l'équipe de patinage et de bobsleigh. Axxon a eu l'occasion de le rencontrer avant son départ.

Maarten, en quoi consiste concrètement votre mission auprès des athlètes ? Quelles seront à votre avis vos principales tâches ?

Le plus important est d'être présent et impliqué. Plus concrètement, lorsqu'un athlète est confronté à un problème, mon rôle est de déterminer en concertation avec le médecin de l'équipe comment y remédier. Cela fait déjà un certain temps que je travaille avec nos champions, et en particulier avec Hanna Mariën, que j'ai déjà encadrée aux JO de Londres où elle faisait partie de l'équipe d'athlétisme. C'est important, car mieux ils connaissent les méthodes de travail de ceux qui les encadrent, plus ils auront l'esprit serein. C'est d'ailleurs un aspect du métier que l'on tend trop souvent à sous-estimer : le kiné joue un rôle important non seulement dans l'accompagnement quotidien, mais aussi en tant que soutien moral. L'entourage des athlètes est extrêmement important et le COIB s'efforce depuis quelques années de lui permettre de les accompagner. Je pense que c'est une bonne décision.

Depuis combien de temps encadrez-vous des athlètes ?

J'ai commencé en 2004, alors que je travaillais depuis un an au centre de conseil sportif de la faculté de kinésithérapie et réhabilitation de la KU Leuven. A l'époque, j'ai eu l'occasion d'accompagner l'équipe nationale de judo. Par la suite, c'est l'équipe du 4x100 m qui est venue s'entraîner ici, avec notamment Elo-



Maarten Thysen

die Ouedraogo et Kim Gevaert, et c'est ainsi que j'ai atterri dans le milieu de l'athlétisme où je travaille depuis maintenant une dizaine d'années. De fil en aiguille, l'occasion s'est présentée il y a quatre ans d'encadrer l'équipe de triathlon Uplace, puis de rallier l'équipe cycliste Omega Pharma – Quickstep, où j'assume la responsabilité des entraînements de prévention des blessures.

Tout un programme ! Vous passez sans doute beaucoup de temps à l'étranger ?

En 2013, je suis parti une bonne centaine de jours. C'est vrai que ce n'est pas rien, mais j'ai heureusement pu étaler un peu mes absences – et le fait d'avoir plusieurs collègues pour m'épauler me facilite évidemment beaucoup la tâche.

Comment faites-vous pour combiner les Jeux d'Hiver et l'encadrement d'Omega Pharma – Quickstep ?

Tom Boonen et ses coéquipiers sont actuellement en pleine préparation de la prochaine saison, non ?

Chez Omega Pharma – Quickstep, la période de préparation va d'octobre à février. En oc-

tobre, il y a le screening et la mise au point des programmes d'entraînement de chacun, après quoi je m'occupe également du suivi de tout ce qui touche à l'entraînement sans vélo. Fin janvier, j'ai encore accompagné l'équipe en Espagne pour les derniers exercices. En février, ce sont déjà les premières épreuves de la saison qui commencent. A ce stade, en principe, les coureurs devraient donc être fin prêts !

Revenons-en aux JO. D'après vous, pouvons-nous espérer une ou plusieurs médailles ?

Je suis en tout cas convaincu que nous devons en avoir l'ambition : aux Jeux, rien n'est impossible, surtout au vu du niveau de nos champions ! Bart Swings s'est fixé des objectifs pour les Jeux d'Hiver 2018, et je ne peux évidemment que saluer sa vision à long terme, mais pourquoi ne pas relever le gant dès cette année et viser la plus haute marche du podium à Sotchi ? Je pense qu'il ne faut pas être trop timoré et se donner à fond, tout simplement.

Quels sont vos projets après ces Jeux d'Hiver ?

J'ai quitté la KU Leuven ce 1er janvier pour lancer mon propre projet à Louvain, un cabinet où nous nous efforcerons de développer une vision multidisciplinaire et *top-down*. Il se basera sur trois piliers. Premièrement, des soins de kinésithérapie destinés aux patients victimes de lésions du sport et de lésions musculo-squelettiques – des sportifs de haut niveau, mais aussi des amateurs. Deuxièmement, la prévention des lésions à l'échelon aussi bien primaire (prémunir les sportifs des lésions potentielles) que secondaire (prévenir les récurrences après une phase de réhabilitation et permettre à la personne de retrouver son niveau antérieur). Troisièmement, la force et la condition physique – comprenez, un entraînement personnalisé dans le cadre duquel nous allons examiner les objectifs des athlètes et les moyens de les atteindre avec eux-mêmes et avec leur entourage. ●

SCIENCE

Noémie Leguay

Les troubles musculosquelettiques du pouce chez le kinésithérapeute

La recherche de liens entre la pratique kinésithérapeutique et la présence de troubles musculosquelettiques (TMS) au niveau du pouce se base sur la prévalence (l'incidence étant plus difficile à chiffrer), les facteurs de risque et les stratégies de prévention.

La définition des TMS est relativement vaste : il s'agit d'un ensemble de pathologies affectant l'appareil locomoteur, dont l'expression la plus manifeste est la douleur.

La nature précise des troubles présents au niveau du pouce chez le kinésithérapeute n'est pas connue. Cependant, les symptômes et signes évoqués par les thérapeutes présentent des similitudes avec ceux cités dans la littérature, abordant par exemple le sujet de la rhizarthrose ou du syndrome du canal carpien. Seule la réalisation de tests précis et d'examen complémentaires permettrait d'affirmer la nature exacte de ces pathologies. ●



www.flickr.com

MALADIE CHRONIQUES

Fabienne Van Dooren

Soins des maladies chroniques en Belgique

Les maladies chroniques sont des maladies de longue durée qui connaissent une progression souvent lente comme les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer, les maladies pulmonaires ou encore les maladies neurodégénératives.

Plus d'un quart de la population belge souffre d'au moins une maladie chronique. Le risque d'en développer augmente avec l'âge, tout comme la prévalence de multi-morbidité, soit le développement de plusieurs de ces pathologies. Entre 10 % et 20 % des personnes de 40 à 49 ans souffrent de deux maladies chroniques, alors que pour les plus de 70 ans, on se situe entre 50 % et 70 %.

En octobre 2010, sous la présidence belge de l'Union Européenne, une attention particulière était portée à cette problématique. Une Conférence Européenne présidée par la ministre Onkelinx fut le point de départ d'une nouvelle politique visant les malades chroniques. ●



www.shutterstock.com

Retrouvez ces deux articles complets dans l'Exclusif, l'édition réservée aux membres.



« Les vertus de la kinésithérapie méconnues parmi les patients parkinsoniens »

Une équipe de chercheurs de la KU Leuven a récemment été saluée pour ses recherches sur l'enrayage cinétique (« freezing ») chez les personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Vous trouverez d'ailleurs plus d'informations à ce sujet dans Axxon Exclusif. Nous avons interrogé Lut Moereels, vice-présidente de la ligue flamande du Parkinson, sur la place de la kinésithérapie dans la prise en charge de cette maladie. Pour elle, l'un des grands problèmes est que cette option thérapeutique est encore trop peu exploitée.



Lut Moereels,
vice-présidente
de la ligue
flamande
du Parkinson.

L'analyse de Lut Moereels est très claire. « Bien souvent, médecins et kinésithérapeutes pensent que leur intervention n'est pas utile ou pas nécessaire parce que notre maladie ne se guérit de toute façon pas », explique-t-elle. « Pourtant, il est prouvé que l'apprentissage de certains trucs et astuces et une dose suffisante d'exercice améliore notre qualité de vie... et pour nous, ce que peuvent nous apporter ces professionnels est donc très important ! »

Un programme d'exercices intensifs

Lut Moereels fréquente assidument son kinésithérapeute. « Je bénéficie actuellement de deux thérapies : des massages bihebdomadaires au cabinet et un programme d'exercices intensifs au sein d'un centre de révalidation. Cela m'aide vraiment beaucoup, et je ne saurais trop conseiller à tous les autres patients de faire de même ! »

Pourtant, la présidente de la ligue flamande semble actuellement l'exception qui confirme la règle : un entraînement intensif est rare dans ce groupe de malades. Mais pourquoi ? « Parfois, c'est le fruit d'une mauvaise évaluation, car les patients eux-mêmes sont encore trop peu nombreux à savoir combien cette thérapie pourrait leur être bénéfique », explique Lut Moereels. « Certains thérapeutes sont en

outre convaincus que ces malades ne devraient pas faire trop d'exercice – mais bien à tort : un entraînement intensif est tout à fait autorisé, en particulier aux stades précoces de la maladie, lorsque la personne en est encore capable. »

Équipe multidisciplinaire

La solution ? « Il me semblerait souhaitable de mettre en place des équipes multidisciplinaires pour examiner et évaluer le patient », estime Lut Moereels. « La communication entre les différents acteurs est actuellement insuffisante... et du coup, les patients font du sur-place. Par ailleurs, il faut aussi donner aux prestataires de soins suffisamment d'occasions d'améliorer leur connaissance de la maladie de Parkinson. En Flandre, le lancement du projet *Parkinson Zorgwijzer* représente à cet égard un pas dans la bonne direction. » ●

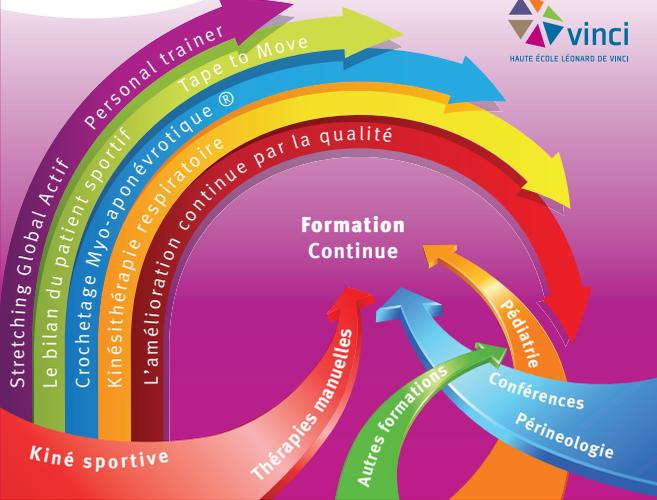


FormationContinue

20132014

PARNASSE-ISEI





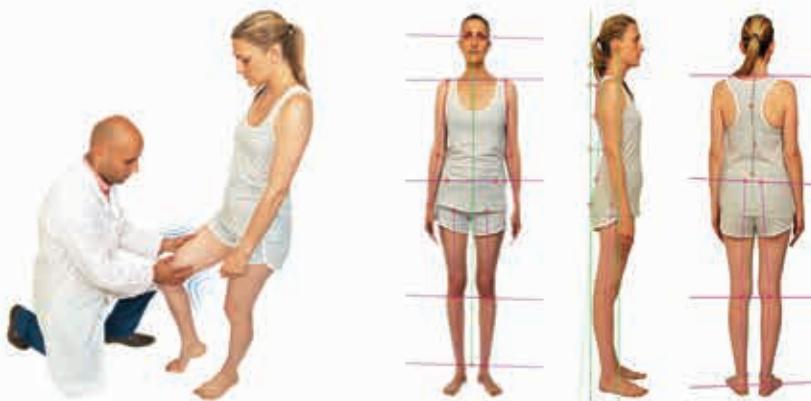
Formation Continue

Des formations et des conférences pour élargir vos compétences sur le terrain !

Programme complet sur : <http://formation-continue.parnasse-isei.be>

Pour commander la brochure : **PARNASSE-ISEI,**
FormationContinue : 02 761 08 79
 Avenue E. Mounier, 84 - 1200 Bruxelles ou
info-formation@parnasse-deuxalice.edu

Découvrez la rééducation en mouvement !



Formation de 4 jours

Recherche des causes des déséquilibres posturo-dynamiques

Rééducations dynamiques actives

Maxillo-faciales (ATMs), podales, oculo-motrices, tissulaires

Outils actifs et innovants de rééducation

Semelles intelligentes, gouttières dentaires, planches oculaires

Dates & lieux 2014

Anvers (anglais) : 20-21-22-23 Mars

Paris : 12-13-14-15 Juin

Huy : 17-18-19 Octobre

Luxembourg : 6-7-8-9 Novembre

Beauraing : 20-21-22-23 Novembre

Paris : 4-5-6-7 Décembre

Et vous, êtes-vous déjà repris dans le Registre National de la Qualité ?

Dans le courant du mois de janvier 2014 a été mis en ligne un Registre National de la Qualité. Le site www.kinesitherapie.be, fruit des efforts conjoints d'Axxon et de Pro-Q-Kine, reprend tous les kinésithérapeutes qui possèdent un portfolio et qui répondent à certains critères préétablis en matière d'amélioration de la qualité (en vert sur le site) ou qui travaillent activement à s'y conformer (en bleu).

Les personnes qui ne répondent pas encore aux critères ont jusqu'à fin 2015 pour le faire en participant aux activités de formation continue enregistrées dans l'agenda PE-online. Elles pourront également compléter des listes de conformité consacrées au dossier de kinésithérapie et à l'organisation du cabinet ou organiser une enquête auprès de leurs patients, couplée à une auto-évaluation de leur travail. Une alternative a même été prévue pour celles et ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas organiser ce sondage, sous la forme d'une formation consacrée à la communication entre patient et kinésithérapeute. Le dernier critère à remplir est la participation à deux *peer reviews* organisés dans le cadre d'un Groupe Local d'Échange en Kinésithérapie (GLEK).

Vous pouvez créer votre portfolio personnel ou contrôler votre statut à tout moment sur www.pqk.be, rubrique PE-online.

Moteur de recherche

Vous êtes kinésithérapeute et vous ne retrouvez pas votre nom dans le Registre National de la Qualité ? Pas de panique, car cela ne signifie en aucun cas que vos prestations ne sont pas qualitatives ! Certaines personnes choisissent en effet sciemment de ne pas participer au système... et les autres ont encore jusqu'à fin 2015 pour se conformer aux critères d'amélioration de la qualité.

Au printemps, le site www.kinesitherapie.be sera présenté plus largement aux associations de médecins, aux (organisations de) patients et aux mutuelles. Le moteur de recherche par code postal leur permettra de trouver facilement un kinésithérapeute



enregistré, de le localiser sur une carte en quelques clics de souris et même de composer et d'imprimer un itinéraire via Google Maps. Grâce à ce système, les patients trouveront plus rapidement que jamais le chemin de votre cabinet !

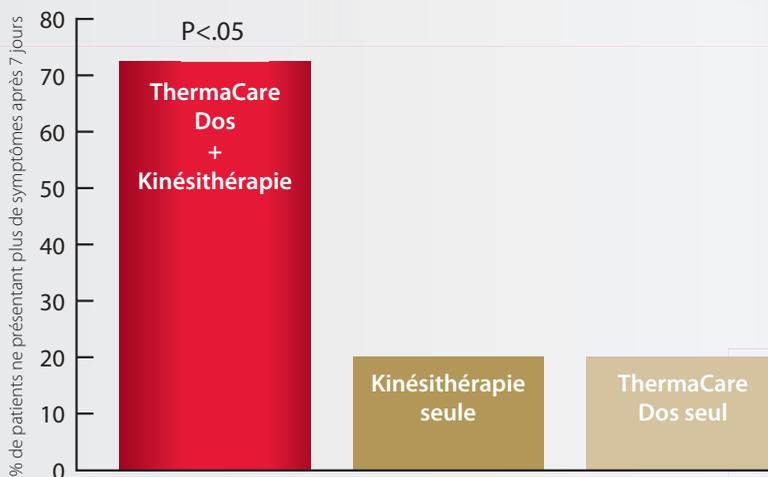


Conseil de la Qualité

A l'heure actuelle, ce Registre de la Qualité n'est pas encore porté par un Conseil de la Qualité en Kinésithérapie, pour la bonne et simple raison... que ce dernier n'a pas encore été mis sur pied. On sait toutefois déjà que cette structure s'inscrira dans le cadre de l'Inami et se composera de représentants de ce dernier, des organismes assureurs, de la ou des organisations professionnelles du secteur, du monde scientifique et de Pro-Q-Kine. Axxon espère poser les premiers jalons de ces fondements légaux dans le courant de cette année, afin que le Conseil lui-même puisse être mis en place d'ici fin 2015 au plus tard. ●

Evidence based physiotherapy

Kinésithérapie basée sur des preuves



Mayer et al., Treating Acute Low Back Pain with Continuous Low-Level Heat Wrap Therapy and/or Exercise: a Randomized Controlled Trial. The Spine Journal 2005; 395-403

ThermaCare Dos fournit 8h de chaleur constante, qui pénètre en profondeur et stimule la circulation sanguine, favorisant ainsi l'élimination des déchets métaboliques. L'action combinée de la thermothérapie et de la kinésithérapie améliore significativement le retour à la mobilité chez les patients souffrant de douleurs aiguës localisées dans le bas du dos, en comparaison à un traitement de kinésithérapie seul.

Pour un kit
d'introduction avec
échantillons gratuits,
RDV sur:

www.lachaleursoulage.be



ThermaCare[®]
Compresse auto-chauffantes

ThermaCare est un dispositif médical. Lire la notice avant usage.

UN CAFE AVEC ...

Patrick Wérrion : il défend depuis toujours sa profession avec passion

Axxon s'est récemment dotée d'une nouvelle équipe de direction qui entend bien lui donner un souffle nouveau. Mais qui sont-ils, ces nouveaux administrateurs ? Qu'est-ce qui les motive à s'investir dans notre organisation professionnelle et à quoi consacrent-ils leur temps libre ?

Dans notre nouvelle rubrique «Un café avec...», nous vous proposons de découvrir les hommes et les femmes qui composent notre nouveau conseil d'administration au travers d'une série de questions tantôt professionnelles, tantôt plus personnelles. Après Kim Caluwé, c'est au tour de Patrick Wérrion de partager à nos côtés, entre deux réunions, une petite pause caféinée bien méritée.

Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots dans quel contexte vous exercez la kinésithérapie ?

J'exerce la profession de kinésithérapeute depuis 1985. Après mes études et mon service militaire (vu mon âge, cela existait encore), j'ai immédiatement pratiqué mon métier en tant que kinésithérapeute indépendant. Aujourd'hui, j'ai un cabinet dans la région bruxelloise où j'exerce la kinésithérapie générale. Je suis donc confronté chaque jour aux mêmes difficultés que mes consœurs et confrères qui exercent en cabinet libéral. Mais soyons un peu plus positifs, je devrais dire que je suis confronté aux mêmes difficultés mais aussi aux mêmes joies de notre métier. Au fil des années et des formations continues et complémentaires, j'ai acquis des compétences spécifiques pour lesquelles les médecins et les patients font appel à moi. Je laisse certaines compétences particulières à d'autres confrères bien mieux formés ou expérimentés que moi. C'est vraiment un plus que de pouvoir référer des patients à d'autres confrères compétents. Même un kinésithérapeute généraliste, au fil de sa carrière, développe des domaines dans lesquels il se sent plus compétent et laisse à d'autres les domaines dont il n'a pas ou plus l'expérience.



Qu'est-ce qui vous a poussé à vouloir endosser une fonction d'administrateur en sus de votre travail sans doute déjà très prenant ?

C'est un confrère qui m'a recruté en 1989 pour faire partie du conseil d'administration de l'APK (ancienne association profession-

nelle de kiné). Il est amusant mais surtout rassurant de constater que ce confrère (François Gruwez) est encore aujourd'hui à mes côtés dans la défense professionnelle. J'ai tout de suite été persuadé que c'est en s'investissant dans la défense professionnelle que l'on pouvait espérer changer les choses. Petit à petit,

J'ai endossé des fonctions plus prenantes pour en arriver presque vingt ans plus tard à mener avec d'autres les discussions sur la fusion de toutes les associations et à participer à la création d'Axxon.

Je suis depuis le début de mon engagement convaincu que la kinésithérapie ne peut être représentée et défendue que dans l'unité. Dans les soins de santé en Belgique, le poids des kinésithérapeutes était toujours faible par rapport aux autres prestataires de soins (médecins, pharmaciens, infirmiers...). Nous nous présentions aux négociations en ordre dispersé. Il fallait changer cela. Ce fut un long chemin. Mais aujourd'hui, une seule association représente les kinésithérapeutes, AXXON. Certains nous taxent de « monopole » ou pire, de pensée monolithique. Qu'ils viennent donc écouter les discussions qui se déroulent en interne et ils se rendront compte que chacun(e) a la possibilité de défendre son point de vue. Mais c'est ensemble et d'une seule voix qu'est porté notre message.

Quelles sont les tâches qui vous attendent au cours des quatre prochaines années en tant qu'administrateur, et comment pensez-vous les réaliser ?

Je suis administrateur d'Axxon (national), mais je suis aussi président de l'aile francophone. Ces deux fonctions s'entrecroisent chaque jour et encore plus depuis l'annonce des réformes institutionnelles de l'état belge. Il n'y a plus en Belgique un seul niveau décisionnel mais plusieurs : national, régional et communautaire. Il faut donc agir à tous ces niveaux. Ma fonction de président de l'aile francophone d'Axxon me place en avant pour les contacts avec les kinésithérapeutes francophones et également les décideurs politiques des Régions et Communauté francophones. Comme l'année 2014 est une année d'élection, nous devons faire intégrer les intérêts de tous les kinésithérapeutes dans le programme des partis politiques.

Je fais partie, au sein d'Axxon, du groupe de travail « défense professionnelle » et je participe maintenant aux réunions de la commission de convention. Ce sont déjà deux grands challenges que j'espère relever avec force et compétence. Surtout qu'aujourd'hui, il semble que le système de convention tel que nous le connaissons montre ses limites : le ou la ministre responsable peut à tout moment

modifier les accords obtenus, ou encore les organismes assureurs considèrent souvent que les professionnels doivent eux seuls faire des efforts budgétaires. Une convention dans son principe est issue d'une discussion et non pas le résultat de diktats. Cela ne peut plus durer. Il va falloir trouver une autre forme de négociation.

A votre avis, quel est le plus grand défi qu'Axxon va devoir relever ?

Sans nul doute, assurer la place du kinésithérapeute dans les soins de santé. Les réformes institutionnelles, les économies exigées dans tous les secteurs, les changements du système de financement des soins vont modifier petit à petit le monde des soins en Belgique. Le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de malades chroniques sont autant d'éléments qui demandent une adaptation de notre système de santé. Nous devons tout faire pour que les kinésithérapeutes aient, dans le monde médical, la place qu'ils méritent au vu de leurs compétences et connaissances.

Le monde de la santé va évoluer (l'informatisation généralisée, le dossier électronique partagé, la prescription électronique, les nouveaux modèles de financement...). Axxon doit accompagner et aider les kinésithérapeutes dans toute cette évolution par la communication, par des formations ciblées. Notre nouvelle section, Axxon Academy, sera sûrement d'une très grande aide pour remplir cette tâche.

Comment vous y prenez-vous pour faire la promotion d'Axxon auprès de vos collègues qui ne sont pas encore membres ?

Depuis plus de vingt ans, c'est une question récurrente. J'ai longtemps pensé que le simple fait de savoir que la défense de nos revenus passait par une association professionnelle soutenue en nombre par des membres devait convaincre les plus sceptiques de soutenir cette association. Il semble que ce n'est pas le cas. J'essaie de convaincre mes collègues que l'esprit corporatiste doit se répandre dans notre profession. Quand je parle de corporatisme, c'est d'un corporatisme positif et transparent. Celui qui défend nos valeurs d'acteurs de santé qui est ouvert aux autres et non un corporatisme fermé et opaque. Nous sommes avant tout des kinésithérapeutes quel que soit le secteur dans



Patrick Wérrion: "Nous sommes avant tout des kinésithérapeutes quel que soit le secteur dans lequel nous travaillons."

lequel nous travaillons. Nous appartenons à une corporation et nous pratiquons ce que la loi a oublié d'appeler l'art de la kinésithérapie. Aujourd'hui, une seule association représente les kinésithérapeutes dans les grandes instances, c'est Axxon. Ne pas la soutenir, c'est comme scier la branche sur laquelle on se trouve. J'ajoute quand même que la défense avec Axxon s'est professionnalisée et que cela a un coût. Mais surtout, la professionnalisation s'accompagne de la mise en place de services aux membres de plus en plus nombreux. Les cotisations des membres sont indispensables pour faire fonctionner notre association. Soyons francs et réalistes, il en va chez Axxon comme partout ailleurs : le nerf de la guerre, c'est l'argent.

Encore une question personnelle. Que faites-vous dans votre temps libre ?

Depuis mes nouvelles fonctions au sein d'Axxon, je dois bien avouer qu'il ne me reste plus beaucoup de temps libre. J'aime beaucoup le cinéma et je n'y vais pas assez à mon goût. Je pratiquais une fois par semaine le football en salle avec des amis. J'ai dû arrêter à cause de petits soucis de santé mais je compte bien m'y remettre maintenant que ces soucis sont du passé. Parfois, je réponds aux invitations d'un confrère (qui se reconnaîtra, je l'espère) pour participer en toute amitié à une partie de billard. Et ce confrère a la grande gentillesse de ne pas parler boulot pendant nos parties... du vrai temps libre ! ●

Dans le magazine de juin, ce sera au tour de Johan Vandenbreen de répondre à nos questions

Formation aux compétences de gestion

La plupart des kinésithérapeutes se targuent de faire du bon travail... et ils ont raison, car il ne fait aucun doute qu'ils livrent des prestations de qualité sur le terrain, que ce soit au sein de leur cabinet privé ou dans les institutions où ils exercent ! C'est qu'une bonne formation comme celle qui existe en Belgique produit des professionnels bien préparés à l'exercice de leur métier. Sont-ils pour autant à même de gérer leur entreprise, leur cabinet, leur équipe ? C'est malheureusement beaucoup moins sûr...



Pour remédier à cette possible lacune, Axxon a mis sur pied une série de formations en plusieurs modules pour affûter très spécifiquement ces compétences en gestion et management, avec possibilité

de suivre toute la série ou de vous inscrire uniquement aux modules qui vous intéressent personnellement. Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu du programme.

Programme

Module 1

Organisation de la pratique – 24/4/2014 – de 9h00 à 16h00

Ce module se concentre sur les aspects pratiques de la gestion et de l'amélioration de la qualité (PE-online, questionnaires, listes de conformité...), de la nomenclature, de la tarification, de l'administration...

Module 2

Aptitudes communicationnelles – 8/5/2014 – de 9h00 à 16h00

Ce module vous aidera à découvrir votre mode de communication et à vous familiariser avec une série d'outils pratiques et de techniques de base pour parvenir à des échanges efficaces avec vos collaborateurs, vos collègues et vos patients.

Module 3

Aptitudes dirigeantes – 22/5/2014 – de 9h00 à 16h00

Pour diriger une équipe, il ne suffit pas de savoir donner des ordres ! Quelle attitude adopter lorsque vous êtes amenés à endosser une fonction dirigeante ? Comment obtenir de bons résultats en concertation avec vos collègues et/ou collaborateurs ? Comment motiver les autres ? Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux sujets qui seront abordés au cours de ce module.

Module 4

Gestion du temps et des priorités – 5/6/2014 – de 9h00 à 16h00

Dans ce module, « faire avancer les choses » est l'élément-clé. Là encore, nous vous proposerons des outils pratiques pour apprendre à planifier et organiser votre propre travail de manière efficiente.

Module 5

Aptitudes financières – 19/6/2014 – de 9h00 à 16h00

Certaines personnes n'aiment pas trop les chiffres, mais ceux-ci n'en demeurent pas moins un aspect essentiel des activités de tout travailleur indépendant. Apprendre à collaborer efficacement avec votre comptable et à bien comprendre ses explications peut non seulement réduire vos frais, mais aussi vous aider à prendre des décisions plus judicieuses.

Comme dans tous les autres volets de ce cycle de formation, l'information vous sera proposée sous une forme directement utilisable dans votre pratique. Ce module s'adresse évidemment avant tout aux indépendants, mais il peut également avoir un intérêt pour les salariés, qui sont de plus en plus directement concernés par les résultats financiers du ou des établissements où ils travaillent.

Approche

C'est toujours la situation personnelle des participants qui constitue le point de départ de cette formation ; aussi les connaissances, notions et techniques qui vous seront enseignées seront-elles toujours directement applicables dans la pratique. Les ateliers reposeront sur un mélange d'apprentissage de terrain axé sur les connaissances, d'exercices pratiques et d'interactions entre les membres du groupe. ●

Groupe-cible

Ce cycle de formation s'adresse en première instance aux kinésithérapeutes indépendants qui exercent déjà une activité professionnelle et souhaitent améliorer leurs performances au sein de leur propre cabinet.

Inscriptions par e-mail à l'adresse axxon@axxon.be. Les inscrits recevront automatiquement toutes les informations pratiques nécessaires. Si vous souhaitez davantage d'informations sur l'un des modules, vous pouvez nous contacter par la même voie.

Prix

Membres d'Axxon : 130 euros par module ou 575 euros pour le cycle complet.

Non-membres : 175 euros par module ou 750 euros pour le cycle complet.

Vous avez la possibilité de vous inscrire jusqu'au 31/3/2014.

KINESIS, UNE INVITATION AU MOUVEMENT

Un entraînement avec Kinesis permet une action en trois dimensions dans l'espace, en supportant les mouvements naturels de la personne et dans une résistance variable pour chaque mouvement.



KINESIS EN PRATIQUE

La physiothérapie van der Donk est un cabinet offrant une grande variété de soins physiothérapeutiques spécialisés et des parcours de révalidation orthopédique. Le propriétaire Freek van der Donk possède un plan stratégique clair. Le cabinet collabore dans un vaste réseau de prestataires de soins apparentés avec pour priorité d'amener la révalidation orthopédique de la 2e vers la 1ère ligne

"Nous collaborons sur un vaste réseau de prestataires de soins apparentés avec pour priorité d'amener la révalidation orthopédique de la 2e vers la 1ère ligne". Une tendance claire qui a été engagée par l'assureur de soins et que Freek van der Donk a faite sienne. Par notre vaste offre de services, nous nous distinguons nettement par rapport à un centre sportif. Un personnel bien formé nous permet de répondre constamment à la demande d'aide de nos visiteurs, avec un seul objectif : **mieux bouger** ! Freek van der Donk a débuté il y a 13 ans en tant qu'indépendant dans une annexe de sa maison. Il y a un an et demi, après quelques déménagements dans des immeubles loués, il a acheté un immeuble de bureaux laissé à l'abandon. En 7 semaines, le bâtiment a été transformé en 6 salles de soins, une salle de réunion, une salle ouverte avec des miroirs et une salle d'entraînement équipée d'appareils d'exercices fonctionnels de Technogym.

BOUGER C'EST VIVRE

Les employés sont la clé du succès de l'entreprise. C'est

d'autant plus vrai en cette période de crise économique où l'implication et le dévouement des employés sont d'une grande importance. L'activité principale du Centre de physiothérapie van der Donk consiste à offrir des soins de physiothérapie (spécialisés) visant à améliorer la façon de **bouger** du client, où le client détermine lui aussi la stratégie à mettre en œuvre. Notre devise est "**Bouger c'est Vivre**". En d'autres termes : *bouger doit être amusant et teinté de défi*.

Le centre se veut être un exemple pour son personnel et ses clients. "À un produit de haute qualité comme la physiothérapie dans notre centre correspond aussi un produit tout aussi beau, à savoir, Technogym", déclare Freek van der Donk.

ENCOURAGER LES GENS À BOUGER

"Pour faire en sorte que les gens bougent, la motivation est très importante, et si vous pouvez la soutenir à l'aide de produits comme les Kinesis Stations et la Kinesis One de Technogym, l'avantage est double". Les patients et clients sont invités à bouger suivant des modèles de mouvements quotidiens. Le mouvement tridimensionnel ne connaît pas de limites. Le mouvement 3D stimule, facilite et combine le fait de bouger comme on le fait aussi à la maison ou au travail. Par conséquent, les modèles de mouvement sont simples à imiter, à corriger et à adapter par le thérapeute. À vrai dire, les Stations et la Kinesis One constituent une combinaison de mouvements illimités et de Mental Practice (des pratiques relatives à la santé mentale, car le client se représente

la situation comme au travail/ à la maison ou au sport où les modèles de mouvement sont exercés)".

"La ligne Arke est sans nul doute un bon soutien pendant les traitements. Cette ligne ressemble à un ensemble de matériels d'entraînement que beaucoup d'entre nous utilisent ça et là dans les salles. Mais ce n'est pas tout. Grâce à cet ensemble équilibré de balles d'eau, balles en mousse et autres instruments, nous pouvons exercer un entraînement fonctionnel qui améliore la coordination, la stabilité, l'équilibre, la souplesse et la mobilité. Et qui soit en outre amusant, plein de défis et surprenant. Pour mettre en œuvre les Stations et la ligne Arke dans notre centre, nous avons suspendu un grand écran tactile dans la salle d'exercices sur lequel est installé le Visual Learning Kit, un DVD contenant plus de 250 exercices, mouvements et routines répondant à divers objectifs d'entraînement. "Tant le thérapeute que le client se pressent encore chaque jour devant l'écran pour rechercher et exécuter des exercices, formidable non !" Avantage : chaque thérapeute qui propose un exercice donne les mêmes informations.

"Nous avons installé la Arke Line et les Kinesis Stations pour que tant le professionnel que l'utilisateur en profitent pleinement. Un défi pour chacun !"

TECHNOGYM BENELUX

Essebaan 63 - 2908 LJ Capelle aan den IJssel - Tel: +31 (0) 10 - 422 32 22 - Email: info_blx@technogym.com

TECHNOGYM
The Wellness Company
www.technogym.com

***Vous pouvez
compter sur
AXXON***

***AXXON
compte
sur vous!***

SOUTIEN PROFESSIONNEL

Axxon répond rapidement et soigneusement à toutes vos questions sur la législation, la réglementation, l'INAMI, la fiscalité et la déontologie. Axxon vous met sur la bonne voie lors du démarrage, de la réorganisation ou de l'arrêt de votre cabinet.

DÉFENSE PROFESSIONNELLE

Atteindre des points de vue réfléchis pour une présence de la kinésithérapie au premier plan à tous les niveaux des soins de santé et au-delà, et ceci grâce aux contacts et à la concertation avec tous les partenaires dans le domaine des soins de santé. Axxon s'engage pour une défense professionnelle moderne, basée sur une concertation issue de points de vue solides et clairs. La priorité est donnée à une meilleure rémunération de la kinésithérapie et un remboursement réaliste des frais de déplacement.

VISION DE L'AVENIR

La kinésithérapie dans une société numérique.

Axxon est au coeur du sujet avec une participation active au Dossier Kinésithérapique Electronique, E-prescript, E-Health.

Garantir la qualité des soins.

Axxon donne un visage à la qualité via les activités de formation dans des GLEKs, près des cercles.

Défendre les intérêts multiples.

La kinésithérapie du futur a plusieurs facettes. Axxon offre une place aux intérêts spécifiques dans son organisation et dans sa vision. Axxon oeuvre pour la légalisation de la demande directe des patients pour des soins sans prescription et pour un développement des compétences du kinésithérapeute sur le point de la prévention.

COTISATIONS 2014

	<i>par virement</i>	<i>domiciliation</i>
• Membre effectif indépendant en profession principale	206 euros	4 x 51,50 euros
• Membre avec statut mixte (<i>salarié et indépendant</i>)	206 euros	4 x 51,50 euros
• Membre salarié exclusivement	124 euros	4 x 31,00 euros
• Kinésithérapeute diplômé en 2013	93 euros	4 x 23,25 euros
• Parent travaillant dans le même cabinet. (<i>mari, femme, frère, sœur...</i>)	77 euros	4 x 19,25 euros
• Pensionné	77 euros	4 x 19,25 euros
• Etudiant adhérent (<i>pas de droit de vote</i>)	Gratuit	Gratuit

DEVENEZ MEMBRE D'AXXON, L'UNIQUE ASSOCIATION DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE DE LA KINÉSITHÉRAPIE EN BELGIQUE

mobils
ergonomic
BY
MEPHISTO

COLLECTION PRINTEMPS / ÉTÉ 2013



**PIEDS DOULOUREUX ?
PLUS MAINTENANT !**

Nous portons des chaussures MOBILS,
intégralement matelassées.



www.mephisto-shop.com

ET MARCHER DEVIENT UN PLAISIR

Aix-en-Pce
16 bis, place Verdun
04 42 38 23 23

Marseille
93 rue Paradis
04 91 53 53 00

Avignon
4 rue de la République
04 90 86 11 43



Institut McKenzie Benelux

Méthode McKenzie MDT

Deux ans de formation pour devenir certifié comme thérapeute en Méthode McKenzie MDT: Diagnostic et Thérapie Mécanique pour la colonne vertébrale et les extrémités.

Vous apprenez:

- Faire un bilan structuré
- Obtenir une classification fiables pour les plaintes mécaniques du Rachis en les Membres
- Reconnaître des facteurs pronostics favorable dans le contexte bio-psycho-sociale
- Traitement extrêmement efficace avec un rôle ACTIF pour le patient

Vous atteignez:

- Un résultats de traitement rapide et satisfaisant
- Une excellente prévention secondaire
- Une satisfaction élevée pour vous et vos patients

Info:

www.mckenzie.be | cursus@mckenzie.nl | Tel: +3216760786

La Méthode McKenzie MDT est applicable selon les Recommandations Internationales

Découvrez aussi tous les avantages en ligne. Allez sur www.axxon.be, identifiez-vous et cliquez sur "avantages"

Etre membre d'Axxon vous donne accès à une série d'avantages que nous avons négociés pour vous. Cette liste d'avantages est en permanente évolution.

Actuellement, nous travaillons assidûment afin d'élargir l'offre de services que nous vous proposons (énergie, avantages pour des voitures, services bancaires, service de remplacement, soutien administratif, troisième tiers-payant, etc...). Nous vous tiendrons informés des nouveaux avantages via notre **lettre d'information électronique, le Magazine Axxon et notre édition Axxon Exclusif.**



En collaboration avec **VAB auto-assistance** nous offrons plusieurs formules de dépannage afin que vous puissiez vous déplacer sur la route en toute tranquillité d'esprit.



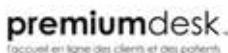
Axxon vous permet, grâce à **CCV**, d'avoir un terminal de paiement dans votre cabinet à prix intéressant.



CURALIA, CONCORDIA et **VAN HOOF & SCHREURS** vous proposent toute une série de polices d'assurance. Dans les semaines à venir, cette offre s'étoffera considérablement.



Le versement Inami dans le cadre du statut social est à confier à **AMONIS** ou **CURALIA**, les partenaires privilégiés d'Axxon en la matière et qui gèrent exclusivement les assurances pension des médecins et pharmaciens.



Premiumdesk est une plateforme informatique qui, en tant que membre, vous est offerte gratuitement pour créer votre propre page web, votre agenda en ligne pour vos patients, une possibilité de backup, etc...

Premiumdesk est notre partenaire pour vos pleins de carburant Q8, Texaco, Octa+, Avia, Power et DCB.



Axxon travaille à un accord de coopération avec **Acco**, qui possède un département de littérature médicale et kinésithérapie.



En collaboration avec Randstad, Axxon a développé une solution sur mesure pour tous les remplacements (temporaires) au sein de votre cabinet ou de l'établissement où vous exercez. Depuis janvier 2014, trouver un kiné qualifié pour un remplacement à temps plein ou à temps partiel devient un jeu d'enfant grâce à **AxxFlex** !



CEBAM – Evidence Based Medicine – est la branche belge de la Cochrane Collaboration. Via Axxon, vous avez accès à un prix très avantageux à la littérature scientifique que CEBAM met à disposition.



Kinésithérapie Scientifique est un mensuel technique et pratique fait par des kinésithérapeutes pour les kinésithérapeutes. Grâce à Axxon, soyez au faite de l'évolution de votre profession et profitez d'un abonnement annuel à prix très intéressant.



S'abonner à un ou plusieurs périodiques de **Roularta** vous permet d'économiser jusqu'à 35 %.



"Les patients mauvais payeurs" sont toujours problématiques. En tant que membre, vous pouvez faire appel au **service de récupération d'honoraires AxxonRECUP.**



Via **BASE** profitez des tarifs favorables en ce qui concerne la téléphonie mobile et internet.



La décoration de votre cabinet est une chose assez coûteuse. Profitez d'importantes réductions chez **Zicht** pour la décoration de vos fenêtres.



Gymna et **Xerius** sont également, chacun dans sa matière, des partenaires privilégiés d'Axxon.



Avec **AxxTar**, les mauvais payeurs ne seront bientôt plus qu'un mauvais souvenir. Grâce à ce service de tarification qu'Axxon mettra en place dès le 1er avril 2014 en collaboration avec LTD3, vos honoraires vous seront versés chaque mois à date fixe, en échange d'une contribution de 2,48% (hors TVA) sur le montant facturé.

Grâce à AxxTar, fini les soucis administratifs !



Nous avons le plaisir de vous présenter le dernier-né de nos avantages destinés aux membres... et même aux non-membres ! Spécialement conçu pour les kinésithérapeutes, le service de tarification AxxTar a été mis sur pied par Axxon en collaboration avec LTD3, entreprise spécialisée depuis près de trente ans dans la facturation des prestations de soins (principalement dans le cadre du système du tiers-payant).

A l'heure actuelle, environ 3.000 prestataires de soins (kinésithérapeutes, médecins, dentistes, infirmiers indépendants...) font déjà appel à LTD3 pour alléger leurs contraintes administratives. Notre nouveau service de tarification vous offre la possibilité de faire percevoir vos honoraires par un acteur externe et de ne plus toucher directement que le ticket modérateur. Vous pouvez toutefois aussi choisir de tout faire transiter par AxxTar. Dans ce cas, vous ne donnez plus l'attestation de soins donnés au patient mais vous la faites parvenir directement à notre service.

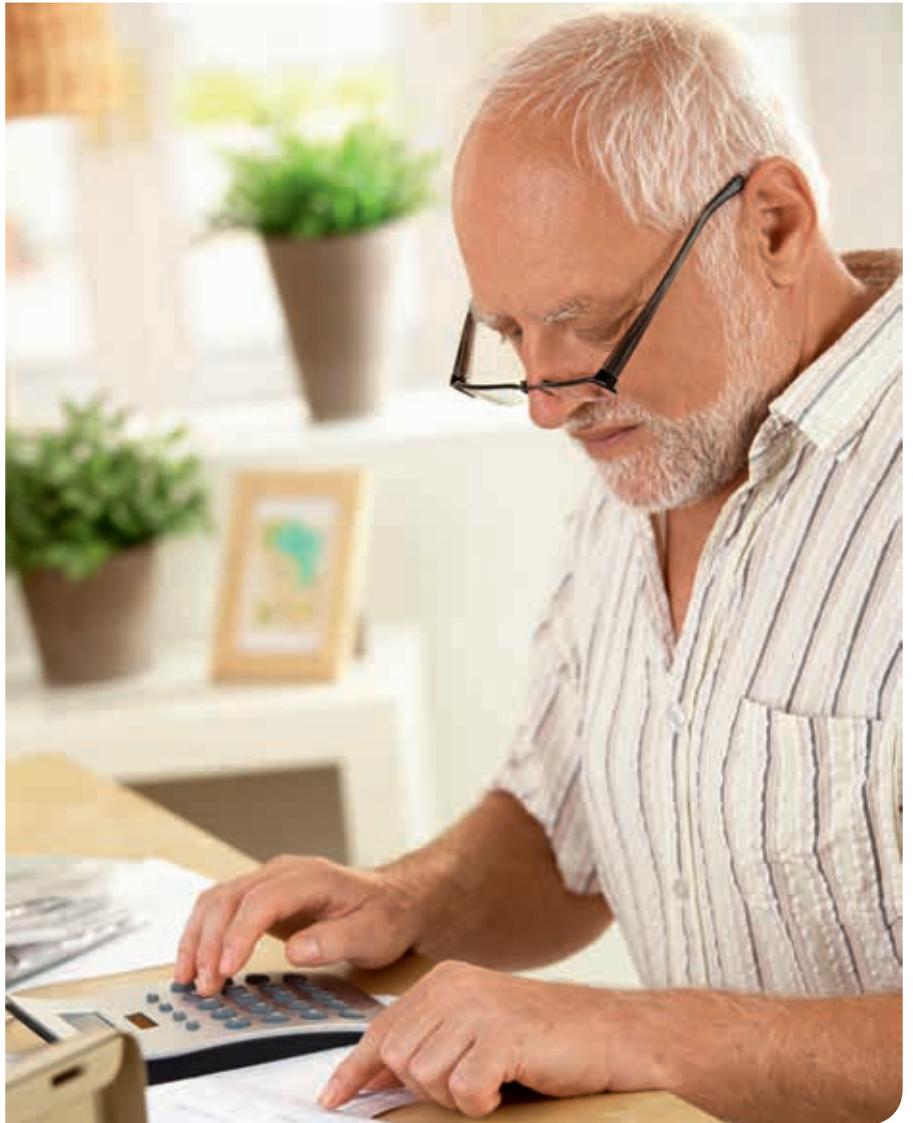
Projet-pilote

Comme nous vous l'avons déjà annoncé dans notre édition précédente, vous pouvez procéder par voie papier ou électronique. Au vu de l'informatisation croissante de notre société, nous vous encourageons néanmoins chaudement à donner la préférence à cette seconde option !

Nous voudrions également vous inviter à participer au projet-pilote qui se déroulera en février-mars de cette année et qui vous permettra de vous inscrire pour tester ce nouveau système avant tout le monde. Intéressé(e) ? N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse axxon@axxon.be !

Application

L'objectif du projet-pilote est de vous permettre de vous familiariser deux mois durant avec AxxTar par le biais d'Easytar, une application grâce à laquelle vous pourrez introduire et traiter vos prestations 24h/24 depuis votre



ordinateur personnel, smartphone ou tablette. Cerise sur le gâteau, plus besoin de vos carnets d'attestations et de votre bon vieux stylo : il suffit désormais d'introduire une seule fois les données de votre patient dans le programme (ou de les importer au départ de sa carte d'identité électronique), après quoi vous pourrez lier directement les prestations au bénéficiaire correspondant. ●

Le 1er avril 2014, AxxTar prend son envol

A partir du 1er avril 2014, le service AxxTar sera pleinement opérationnel. Dès cette date, vous aurez donc la possibilité de gérer votre administration d'une manière plus simple et plus efficiente.

Nous avons
besoin
de Vous!



Nous cherchons 2 kïnés à Mi-temps

Si vous êtes intéressé par un travail au sein d'une équipe dynamique,
dans une maison de repos et de soins de 97 résidents,

veuillez contacter Madame Florence Luter

En envoyant votre CV, accompagné de la lettre de motivation
au 111 rue Eugène Falmagne à 5170 Lustin



A VENDRE

Les petites annonces d'AXXON

Vous êtes jeune diplômé et vous cherchez du travail ? Vous avez du matériel à vendre ?
 Vous partez en vacances et vous avez besoin d'un remplacement ?
 Ou vous êtes bientôt pensionné et vous souhaitez revendre votre cabinet ?
 Alors n'attendez pas plus longtemps et **placez votre annonce sur le site d'Axxon.**

Ce service est entièrement **gratuit pour nos membres !**

Les **kinésithérapeutes non-membres** peuvent également placer une petite annonce pour **61,5 € par annonce de 200 caractères** maximum, espaces compris, durant une période de **3 mois**.

*Rendez-vous sur www.axxon.be, connectez-vous et consultez la rubrique « Avantages – Petites annonces ».
 Elle est consultée par des centaines de kinés chaque jour !*

Pour tous renseignements, contactez Sébastien Koszulap au secrétariat en appelant le 02/709.70.80

Axxon à votre rencontre



Dans les semaines qui viennent, vous serez peut-être contacté par notre nouvelle collaboratrice, **Sophie Haot**, dont la mission est de vous présenter Axxon de A à Z. Originnaire de la province de Liège, elle va y débiter ses contacts.

Elle vous passera tout d'abord un coup de téléphone afin de fixer un rendez-vous pour une entrevue de vive voix. Rien de tel que le contact sur le terrain !

Merci de lui réserver un bon accueil !

Si vous désirez une rencontre avec elle plus rapidement, et ce quel que soit la province où vous habitez, faites-en part au secrétariat via info.fr@axxon.be et nous lui transmettrons votre demande.

Vous avez une question d'ordre pratique, juridique, médical... ?

Posez-la à Sébastien Koszulap du secrétariat d'Axxon. Il y répondra avec le professionnalisme qui le caractérise.



Seuls les membres d'Axxon peuvent figurer dans le registre de la qualité qui se trouve sur le nouveau site web www.kinesitherapie.be?

Je voudrais savoir si la maladie d'Alzheimer est classée en pathologie lourde (atteinte SNC) au même titre que la maladie de Parkinson?

J'ai reçu une demande de 60 séances pour « dystrophie musculaire oculo-pharyngée ». La patiente n'est pas encore reconnue en pathologie lourde, mais la demande a été envoyée. En attendant l'accord, puis-je facturer sous le code de pathologie courante les 18 premières séances ou dois-je déjà facturer sous le code de pathologie lourde ?

Je n'ai toujours pas reçu la prime informatique. J'ai pourtant envoyé un courrier recommandé à l'INAMI en mars 2013 avec le formulaire prévu à cet effet, est-ce normal ?

La réponse
à ces questions dans

AXXON
exclusif

l'édition réservée aux
membres, jointe à ce
magazine.

Envie de devenir membre d'Axxon ?

Contactez-nous : info.fr@axxon.be • T 02/709 70 80 • www.axxon.be

Vous pouvez compter sur **AXXON**, **AXXON** compte sur vous !



Un regard
prévoyant sur
votre avenir

Votre statut INAMI : 1506 EUR pour les prestations 2013

NOTRE PROPOSITION :

+ Rendement financier :

- **3% en 2013***: Rendement garanti **2,35%**
+ Participation bénéficiaire
- 5,15% de rendement annuel total en moyenne sur 20 ans

+ **Service** : Prise en charge de votre dossier de A à Z

+ **Stabilité** : 46 ans au service des prestataires de soins

+ **Association solidaire** qui regroupe près de **20.000 prestataires** de soins dont 5.000 kinésithérapeutes

Rendement
total 2013: **3%***

Pour vous constituer un capital pension le plus élevé possible

Comment faire pour en bénéficier ?

Contactez-nous dès aujourd'hui au 02/735.80.55
ou via info@curalia.be

**CURALIA EST LE PARTENAIRE D'AXXON POUR LE STATUT SOCIAL
DE TOUS LES KINÉSITHÉRAPEUTES**

* Rendement global sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale des membres.
Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur.

NOUVEAU

SHOCKMASTER 500

Edition 2014 : plus performant
avec davantage de possibilités



- Nouvelles thérapies pour les indications de sport (evidence-based)
- Logiciel actualisé avec des protocoles de traitement commodes
- Résultats plus rapides, chez davantage de patients. Quelques indications : tendinopathies, épérons, points gâchettes, céphalée de tension, syndrome myofascial douloureux ...

10 nouvelles indications, y compris :

Tendinopathie des adducteurs



Syndrome du stress tibial



Chondropathie rotulienne

